

# Avis public

**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
directrice générale de la susdite municipalité, QUE :**

## **Avis de promulgation RÈGLEMENT 381-1**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Claude Guérin, directrice adjointe, de la municipalité du Village de Tadoussac, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 22 avril 2021, a adopté le règlement 381-1.

---

**RÈGLEMENT N° 381-1 DÉCRÉTANT LA MISE EN PLACE D'UN  
STATIONNEMENT ÉCO RESPONSABLE, AUTORISANT UNE DÉPENSE AU  
MONTANT TOTAL DE 1 106 424 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN  
ACQUITTER LES COÛTS**

---

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

QUE toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville, 162, rue des Jésuites, Tadoussac entre 9h00 et 12h00 et 13h00 et 16h00.

**Donné à Tadoussac, ce 13<sup>ième</sup> jour de mai 2021.**

  
\_\_\_\_\_  
**Marie-Claude Guérin**  
Directrice générale

